

# FICHE TECHNIQUE HE Essai

▲ **Rôle de l'habilité au sens de la NF C 18-510** : Chargé d'essais.

▲ **Périmètre de l'habilité** : Nécessite des compétences en électricité : **oui** / Tension des installations supérieure à 1000 V / Concerne uniquement les essais en laboratoire ou sur plateforme d'étude et d'essais, et les essais imposés par certains processus de production en série / A une fonction d'encadrement : non / Doit être encadré par un autre habilité : non / HE Essai recouvre une autre habilitation : non.

▲ **Exemples de métiers concernés** : Ingénieur ou technicien en R&D / Opérateur de fabrication.

▲ **Exemples d'opérations réalisées** : Conception et/ou test d'une machine avec présence de risques électriques pendant ces opérations. Voir § 11.2.4 de la NF C 18-510.

▲ **Exemples d'installations concernées ou d'opérations** (photos ci-dessous) :



▲ **Equipements personnels à minima nécessaires pour la formation\*** (inter et intra-entreprise) :

Vêtements de travail couvrants  Outillage isolé (NF EN 60900), cavalier et cadenas de consignation si nécessaire  Dispositif de MALT/CC (NF EN 61230) si nécessaire  Vérificateur d'absence de tension (NF EN 61243-1 ou NF EN 61243-2) et appareils de mesurage si nécessaire  Nappe isolante classe  $\geq 1$  (NF EN 61112) et pinces isolées si nécessaire  Tabouret isolant et perche (NF EN 62193 ou NF EN 50508) si nécessaire  Tapis isolant classe  $\geq 1$  (NF EN 61111)  Gants isolants classe  $\geq 1$  (NF EN 60903)  Casque isolant classe 0 avec jugulaire (NF EN 50365 + NF EN 397)  Ecran facial avec marquage R05 indice 8 (NF EN 166).

\* En application des articles R4321-1 à 5 du Code du Travail, les équipements de travail et les équipements de protection individuelle doivent être fournis par l'employeur pour le travail, et pour suivre la formation dans l'entreprise ou en centre de formation. La formation pratique doit porter sur le travail réel de l'opérateur et les équipements choisis par l'employeur doivent être en adéquation. Certaines protections ne sont pas classées pour la Haute Tension : l'employeur doit néanmoins s'assurer d'une tension d'épreuve suffisante pour les opérations envisagées.

▲ **Moyens à minima nécessaires pour la formation** (inter et intra-entreprise) :

Plateforme d'essai avec équipement objet de l'essai (machine...)  Source autonome si nécessaire  Schémas électriques de l'équipement utilisé  Protocole d'essai  Instructions de sécurité écrites de l'employeur  Formulaires d'autorisation d'essai  Balisage de zone d'essai si nécessaire  Salle avec tables et chaises, écran ou mur permettant la vidéo-projection, et tableau papier ou effaçable.

Note : la formation pratique ne peut généralement pas être effectuée en centre de formation du fait des matériels non-standards requis.

▲ **Niveau de technicité ou d'exigence de la formation** : 4 (sur une échelle de 1 à 4).

▲ **Durée préconisée** (formation + évaluation) : Initiale = 3 jours / Renouvellement = 2 jours.

▲ **Profils compatibles dans la même session de formation** : Aucun (les essais sont des opérations très spécifiques nécessitant une formation adaptée à chaque protocole d'essai). Total de 12 évaluations maximum par groupe sur 1 jour.

▲ **Habilitations supplémentaires cohérentes avec le profil** : BE Essai pour certains équipements mettant en œuvre à la fois de la Basse Tension et de la Haute Tension.

